

## Fauche tardive, préserver l'environnement grâce à un entretien adapté



Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la ville a souhaité que soient mises en place des zones de fauchage tardif.

Celles-ci assurent le maintien d'un réservoir de biodiversité et respectent le cycle de vie de la nature. Les espaces concernés sont signalés par la mise en place, sur site, d'une affichette « Ici, zone de fauchage tardif » (voir ci-dessous). Lancé il y a plusieurs années, ce dispositif a été complété en 2023 par un programme de préservation et de mise en valeur des arbres. Dans le centre-ville, des clôtures naturelles en bois ont été posées au pied des arbres afin de protéger leurs bases du piétinement. Dans la ville, les pieds d'arbres ne sont plus tondus. Cette action protège leurs

troncs des outils mécaniques et favorise les zones refuges des animaux.

En plus, de participer à l'effort écologique, cette fauche tardive permet également de réduire l'utilisation des machines, de libérer du temps et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

À Beaufort-en-Anjou, la période de tonte se déroule chaque année de mars à octobre.

### 3 avantages de la fauche tardive :

- Les plantes naturelles peuvent mener leur cycle grainer et se reproduire.
- La faune peut y trouver nourriture, gîte et abri pour survivre.
- Les insectes butineurs profitent du nectar des fleurs où la pollinisation est accrue.

### 3 zones de tontes sont identifiées dans la ville :

- La zone 1 : tonte 2 fois par mois avec ramassage.

Elle concerne les lieux ouverts au public comme les mairies, le monument aux morts, la piscine, la bibliothèque...

- La zone 2 : tonte 1 fois par mois avec ramassage uniquement sur les premières tontes.

Elle concerne les lieux très fréquentés comme les aires de jeux, les écoles, les abords de circulation des Marais...

- La zone 3 : tonte 2 fois par an avec broyage au fauchage.

Elle concerne les espaces de biodiversité comme les Marais et les grandes parcelles.

Plus d'informations sur la gestion différenciée à Beaufort-en-Anjou : [cliquez ici](#)

Le saviez-vous ? Les travaux de fauchage d'accotements sur le réseau départemental débutent à la fin avril.



Fauche tardive, préserver l'environnement grâce à un  
entretien adapté



# ICI, ZONE DE FAUCHAGE TARDIF

La ville de Beaufort-en-Anjou gère différemment l'entretien de ce site. Elle maintient ainsi un réservoir de biodiversité afin de respecter le cycle de la nature.

**Laissons la nature s'exprimer !**



Ville de Beaufort-en-Anjou  
Communes déléguées de Beaufort-en-Vallée et Gée  
16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - 49250 Beaufort-en-Anjou  
02 41 79 74 60 - [www.beaufortenanjou.fr](http://www.beaufortenanjou.fr)